

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur Fr. TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/164235
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.413/s.382
Annexes : 1 dossier + 5 plans

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Boulevard de l'Abattoir, 50 – Institut des Arts et Métiers.
Aménagement des 3e et 4^e étages sans modification de volume.
Démolition et reconstruction d'un cabanon technique en toiture.
Permis d'urbanisme (Dossier traité par M. Fr. Timmermans)

En réponse à votre lettre du 8 décembre 2005, en référence, reçue le 9 décembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 21 décembre 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

En sa séance du 1^{er} octobre 2003, la CRMS avait émis un avis défavorable sur la demande de déplacement de l'atelier de soudure, actuellement situé au sous-sol, vers le grand hall perpendiculaire à la rotonde du rez-de-chaussée. La Commission de concertation avait également rendu un avis défavorable sur ce projet.

La CRMS avait plaidé pour la conservation des éléments essentiels de cet institut Art déco (E.François-A. Dumont / 1926-1933) et proposé, en date du 15 octobre 2003, la protection de cette construction emblématique de l'architecture scolaire de l'Entre-deux-guerres de la Ville, en raison de ses valeurs architecturale, artistique et historique. La CRMS ignore la suite réservée à cette proposition de classement.

Aujourd'hui, la Commission est interrogée sur l'aménagement de l'atelier de soudure au 3^e étage d'une des ailes secondaires, sans modification du volume. Le présent projet prévoit également l'aménagement d'autres locaux comme le local frigoriste, l'électronique, l'implantation d'une nouvelle salle de sport, etc. au 4^e étage. Le laboratoire de chimie est déplacé vers un autre site.

La Commission ignore si la nouvelle distribution des fonctions émane d'une réflexion globale sur le réaménagement de l'institut, tenant compte tant de contraintes pédagogiques que de sa valeur patrimoniale (châssis, revêtements de sol, verrières, escaliers, menuiseries, etc.).

Si la Commission comprend la nécessité pour un établissement de cette importance de pouvoir évoluer en fonction de contraintes nouvelles, elle constate que les interventions demeurent importantes dont il est difficile d'évaluer la pertinence sans avoir une connaissance du programme dans sa totalité.

De manière générale, les modifications portent sur les divisions et la distribution des locaux qui entraînent la disparition des cloisonnements intérieurs existants, des revêtements de sol carrelés, le bétonnage des sols (chape de béton polie haute résistance aux chocs et aux chocs thermiques), le décapage de certaines zones de finitions murales (parties carrelées, enduits, etc.).

La CRMS peut souscrire aux réaménagements proposés dans la présente demande, pour autant que les locaux les plus significatifs du complexe soient préservés, notamment au rez-de-chaussée.

La spécificité de l'école nécessitant des installations techniques complexes, la CRMS émet les recommandations suivantes pour préserver au maximum les caractéristiques essentielles du bâtiment :

- le cabanon technique prévu sur la toiture du quatrième étage est très important. Bien que non visible depuis le boulevard de l'Abattoir, il n'en demeurera pas moins visible depuis la rue de la Rosée et de l'intérieur de l'îlot. La CRMS demande de réduire ses dimensions au strict nécessaire.
- Aucune précision technique n'est donnée sur l'adaptation de certains châssis et le remplacement de certains vitrages. A toutes fins utiles, la CRMS préconise de réparer et restaurer les châssis existants, plutôt que de procéder à leur remplacement systématique.
- Pour la salle de sport, la CRMS demande que la protection des fenêtres se fasse de l'intérieur par des dispositifs réversibles.

En conclusion, la CRMS ne s'oppose pas au principe de l'aménagement des locaux tels que projeté aux 3e et 4e étages, pour autant que les espaces les plus significatifs de l'Institut soient préservés. Elle insiste pour qu'un plan directeur de l'Institut soit réalisé au plus vite pour réfléchir à la réaffectation la plus judicieuse possible des différents locaux. Elle se tient à la disposition de la direction et de son architecte pour y réfléchir ensemble.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke)